

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE			
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO		15.000f	31.000f.	La ligne 1.000 francs	
	Etranger : France, Zaïre				Chaque annonce répétée Moitié prix	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	R.C.A. Gabon, Maroc.				(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
	Algérie, Tunisie.			20.000f	40.000f	
	Etranger : Autres Pays			23.000f	46.000f	
	Prix du numéro		Année courante 600 f	Année ant.	700f.	
	Par la poste :		Majoration de 130 f	par numéro		
	Journal légalisé		900 f	Par la poste		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1998		
13 novembre	Décret n° 98-896 portant répartition des sièges des sénateurs des régions	673
23 novembre	Décret n° 98-913 portant nomination d'adjoints aux préfets et de sous-préfets	674
23 novembre	Décret n° 98-914 portant nomination d'adjoints aux sous-préfets	676
18 novembre	Arrêté ministériel n° 8585 M.INT.-DGE relatif aux cartes d'électeurs à utiliser lors des élections sénatoriales du 24 janvier 1999	678
18 novembre	Arrêté ministériel n° 8586 M.INT.-DGE relatif aux enveloppes de scrutin à utiliser lors des élections sénatoriales du 24 janvier 1999	678

PARTIE NON OFFICIELLE

Années	678
--------	-----

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DECRET n° 98-896 du 13 novembre 1998
portant répartition des sièges des sénateurs des régions

RAPPORT DE PRESENTATION

La création du Sénat par la loi n° 98-11 du 2 mars 1998 a introduit le bicaméralisme dans la représentation nationale. Ainsi, à côté de l'Assemblée nationale composée de députés, existe une seconde chambre comprenant des sénateurs.

Aux termes des dispositions du Code électoral, le Sénat comprend soixante (60) sénateurs dont quarante cinq élus dans les régions au suffrage universel indirect.

L'article L. 193 du Code prévoit que le nombre de sénateurs à élire dans chaque région est arrêté à trois au minimum, et est fixé par décret en tenant compte de l'importance démographique respective de chaque région.

En exécution des dispositions de l'article L. 193 susvisé, le présent projet de décret répartit les 45 sénateurs des régions entre celles-ci et selon la méthodologie ci-après :

Pour assurer à chaque région le minimum de trois sénateurs de régions prévu, trente sièges de sénateurs sont également répartis entre les dix régions.

La projection de la population sénégalaise établie au mois de mai 1998 par la Direction de la Prévision et de la Statistique pour servir de base à la répartition des sièges de députés au scrutin départemental lors des élections législatives du 24 mai 1998 a été utilisée pour la répartition des quinze sièges de sénateurs restants.

D'après cette projection, la population totale s'élève à 8.988.840, ce qui, réparti entre les 15 sièges, donne un quotient de 599.256. Autant de fois ce quotient est contenu dans la population d'une région, autant de sièges additionnels cette région obtient. La répartition du reste se fait selon le système du plus fort reste.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution notamment en ses articles 37 et 65;
Vu le Code électoral modifié;
Vu le décret n° 98-601 du 3 juillet 1998, portant nomination du Premier Ministre;
Vu le décret n° 98-603 du 4 juillet 1998, portant nomination des ministres;
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

DECRETE :

Article premier. - Le nombre de sénateurs à élire dans chaque région est réparti ainsi qu'il suit :

REGION	NOMBRE DE SENATEURS
DAKAR	7
DIOURBEL	4
FATICK	4
KAOLACK	5
KOLDA	4
LOUGA	4
SAINT-LOUIS	4
TAMBACOUNDA	4
THIES	5
ZIGUINCHOR	4
TOTAL	45

Art. 2. - Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 13 novembre 1998

Abdou DIOUF

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Mamadou Lamine LOUM.

DECRET n° 98-913 du 23 novembre 1998
portant nomination d'adjoints aux préfets et de sous-préfets.

Article premier. - M. Badara Fall, Mle de solde 359 356-C, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thillé-Boubacar, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Dakar, en remplacement de M. Ibou Ndiaye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - M. Abdou Wahab Thioune, Mle de solde 368 870-D, ingénieur de l'Aménagement du Territoire, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Fissel, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Tivaouane, en remplacement de M. El Hadji Bâ, appelé à d'autres fonctions.

Art. 3. - M. Chérif Coly, Mle de solde 361 813-L, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Cascas, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Dagana, en remplacement de M. Sidy Touré, appelé à d'autres fonctions.

Art. 4. - M. Ousmane Mbodj, Mle de solde 516 796-F, médiateur pédagogique, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Koumpentoum, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Podor, poste vacant.

Art. 5. - M. Mohamed Diarra, Mle de solde 373 611-G, secrétaire d'Administration, précédemment en service au Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Matam, en remplacement de M. Amar Dembélé Diop, appelé à d'autres fonctions.

Art. 6. - M. Massamba Mbodj, Mle de solde 365 255-Z, secrétaire d'Administration, précédemment Secrétaire municipal de la Commune d'Arrondissement de Diamaguène, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Diourbel, poste vacant.

Art. 7. - M. Amath Seydou Bâ, Mle de solde 049 350-G, instituteur, précédemment en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Bambey, poste vacant.

Art. 8. - M. Abdoulaye Noba, Mle de solde 600 799-A, secrétaire d'Administration, précédemment en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Kaffrine, poste vacant.

Art. 9. - M. Amadou Faye, Mle de solde 516 922-A, secrétaire d'Administration, précédemment en service au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Rufisque, poste vacant.

Art. 10. - M. Mamadou Sy, Mle de solde 371 943-K, aménagiste, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dodji, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Nioro-du-Rip, poste vacant.

Art. 11. - M. Médoune Mboup, Mle de solde 385 803-K, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mbane, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Thiès, en remplacement de M. Alioune Aïdara Niang, appelé à d'autres fonctions.

Art. 12. - M. Alhousseynou Dème, Mle de solde 362 405-J, secrétaire d'Administration, précédemment en service à la Préfecture de Rufisque, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Kaolack, en remplacement de M. Abdoulaye Sall, admis à la retraite.

Art. 13. - M. Gabriel Mbengue, Mle de solde 352 697-D, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Koukané, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Vélingara, poste vacant.

Art. 14. - M. Moussa Koné, Mle de solde 519 436-F, secrétaire d'Administration, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Koumbal, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Fatick, en remplacement de M. Saliou Beye, admis à la retraite.

Art. 15. - M. Oumar Dia, Mle de solde 506 256-H, secrétaire d'Administration, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Tattaguine, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Bignona, en remplacement de M. Ibou Codou Ndao, appelé à d'autres fonctions.

Art. 16. - M. Mamadou Djiba, Mle de solde 504 060-O, secrétaire d'Administration, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Keur Momar Sarr, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Sédhiou, poste vacant.

Art. 17. - M. Alpha Mballo, Mle de solde 054 979-L, médiateur pédagogique, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Malem Hodar, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Bakel, poste vacant.

Art. 18. - M. Cheikh Sadibou Diop, secrétaire d'Administration, Mle de solde 600 800-B, précédemment en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Louga, poste vacant.

Art. 19. - M. Mamadou Mbacké Fall, Mle de solde 503 796-D, secrétaire d'Administration, précédemment en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Kébémér, poste vacant.

Art. 20. - M. Aboubackry Diop, Mle de solde 500 636-D, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Barkédji, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Foundiougne, en remplacement de M. Lamine Diallo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 21. - M. Lucien Ferdinand Chambaz, Mle de solde 519 437-E, secrétaire d'Administration, précédemment en service à la Gouvernance de Thiès, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Mbour, en remplacement de M. Mamadou Lamine Diagne, admis à la retraite.

Art. 22. - M. Mbodiène Niang, Mle de solde 359 431-E, inspecteur de l'Expansion, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Wack Ngouna, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Cabrousse, en remplacement de M. Chérif Diallo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 23. - Chérif Diallo, Mle de solde 501 280-L, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Cabrousse, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Tanaff, en remplacement de M. Gorgui Mbengue, appelé à d'autres fonctions.

Art. 24. - M. Gorgui Mbengue, Mle de solde 357 047-B, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Tanaff, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Kaël, en remplacement de M. Babacar Dramé, appelé à d'autres fonctions.

Art. 25. - M. Mamadou Fall, Mle de solde 044 265-A, contrôleur de la Coopération, Mle de solde 044 265-A, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sibassor, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Doudji, en remplacement de M. Moussa Ngom, appelé à d'autres fonctions.

Art. 26. - M. Léopold Diouf, Mle de solde 501 186-G, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Médina Sabakh, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Tattaguine, en remplacement de M. Papa Ndir Pouye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 27. - M. Guedj Diouf, Mle de solde 380 117-L, agent technique d'Agriculture, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Diattacounda, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Balla, en remplacement de M. Seydou Bâ, appelé à d'autres fonctions.

Art. 28. - M. Moussa Ngom, Mle de solde 369 069-C, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Doudji, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Diendé, en remplacement de M. Daour Dieng, appelé à d'autres fonctions.

Art. 29. - M. Daour Dieng, Mle de solde 383 647-K, assistant social, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Diendé est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ngoye, en remplacement de M. Souleymane Gangue, appelé à d'autres fonctions.

Art. 30. - M. Sidy Touré, Mle de solde 356 672-C, secrétaire d'Administration, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Dagana, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Agnam Civol, en remplacement de M. Hamady Diongue, appelé à d'autres fonctions.

Art. 31. - M. Amar Dembélé Diop, Mle de solde 372 254-C, ingénieur des Travaux d'Aménagement, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Matam, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Diattacounda, en remplacement de M. Guedj Diouf, appelé à d'autres fonctions.

Art. 32. - M. Ismaïla Ndao, Mle de solde 050 151-H, secrétaire d'Administration, précédemment en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Sagatta Gueth, en remplacement de M. Cheikh Modou Wade, appelé à d'autres fonctions.

Art. 33. - M. Cheikh Modou Wade, Mle de solde 387 833-F, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sagatta Gueth, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saldé, en remplacement de M. Ousmane Diop, appelé à d'autres fonctions.

Art. 34. - M. Amadou Faye, Mle de solde 503 797-C, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Tendouck, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mbédiène, en remplacement de M. Paul Basse, appelé à d'autres fonctions.

Art. 35. - M. Thiaka Mbengue, mle de sole 359 428-C, ingénieur des Travaux de Planification, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Médina Yoro Foulah, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Médina Sabakh, en remplacement de M. Léopold Diouf, appelé à d'autres fonctions.

Art. 36. - M. Lamine Diallo, Mle de solde 351 042-A, instituteur, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Foundiougne, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Tendouck, en remplacement de M. Amadou Faye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 37. - M. Youssouf Hanne, Mle de solde 357 125-A, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Kéniaba, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Koukané, en remplacement de M. Gabriel Mbengue, appelé à d'autres fonctions.

Art. 38. M. Ibou Ndiaye, Mle de solde 376 532-B, secrétaire d'Administration, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Dakar, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Bonconton, en remplacement de M. Mbacké Fall, appelé à d'autres fonctions.

Art. 39. - M. Souleymane Gangue, Mle de solde 377 661-B, instituteur, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ngoye, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Loudia Ouoloff, en remplacement de M. El Hadj Ndong, appelé à d'autres fonctions.

Art. 40. - M. Boubacar Djigo, Mle de solde 059 668-D, assistant social, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sessène, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dabo, en remplacement de M. Mamadou Diallo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 41. - M. Ibou Codou Ndao, Mle de solde 368 907-K, secrétaire d'Administration, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Bignona, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Nyassia, en remplacement de M. Nghoné Eloi Diouf, appelé à d'autres fonctions.

Art. 42. - M. Alioune Aïdara Niang, Mle de solde 510 569-D, secrétaire d'Administration, précédemment adjoint au Préfet de Thiès, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Pakour, en remplacement de M. Cheikh Anta Dieng, appelé à d'autres fonctions.

Art. 43. - M. Alhousseynou Diallo, Mle de solde 378 141-F, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ndiedieng, est nommé Sous-préfet de l'Arrondissement de Darou Mousty, en remplacement de M. Ndiogou Ndong, appelé à d'autres fonctions.

Art. 44. - M. Ousmane Diop, Mle de solde 361 837-N, greffier, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saldé, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ndame, en remplacement de M. Abdou Cissé Kébé, appelé à d'autres fonctions.

Art. 45. - M. Nghoné Eloi Diouf, Mle de solde 359 424-A, ingénieur des Travaux de Planification, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Nyassia, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mbane, en remplacement de M. Médoune Mboup, appelé à d'autres fonctions.

Art. 46. - M. Ibrahima Baïla Bâ, Mle de solde 354 425-H, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Birkelane, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thillé Boubacar, en remplacement de M. Badara Fall, appelé à d'autres fonctions.

Art. 47. - M. Cheikh Anta Dieng, Mle de solde 512 105-Z, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Pakour, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Médina Yoro Foulah, en remplacement de M. Thiaka Mbengue, appelé à d'autres fonctions.

Art. 48. - M. Amadou Aliou Sy, Mle de solde 387 193-B, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lambaye, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Barkédji, en remplacement de M. Aboubackry Diop, appelé à d'autres fonctions.

Art. 49. - M. Mamadou Diallo, Mle de solde 045 939-N, instituteur, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dabo, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Wack Ngouna, en remplacement de M. Mbodiène Niang, appelé à d'autres fonctions.

Art. 50. - M. Ndary Dème, Mle de solde 500 875-A, aide social, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dabo, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Diawara en remplacement de M. Ibrahima Barry, appelé à d'autres fonctions.

Art. 51. - M. Hamady Diongue, Mle de solde 368 852-Z, aménagiste, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Agnam Civol, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Koumpentoum, en remplacement de M. Samba Aïssatou Kâ, appelé à d'autres fonctions.

Art. 52. - M. Samba Aïssatou Kâ, Mle de solde 368 207-D, assistant social, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Koumpentoum, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lambaye, en remplacement de M. Mamadou Aliou Sy, appelé à d'autres fonctions.

Art. 53. - M. Babacar Dramé, Mle de solde 365 251-D, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Kaël, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Fimela, en remplacement de M. Paul Sène, appelé à d'autres fonctions.

Art. 54. - M. Paul Sène, Mle de solde 373 073-C, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Fimela, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sibassor, en remplacement de M. Mamadou Fall, appelé à d'autres fonctions.

Art. 55. - M. El Hadji Ndong, Mle de solde 512 106-A, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Loudia Ouoloff, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Birkelane, en remplacement de M. Ibrahima Baïla Bâ, appelé à d'autres fonctions.

Art. 56. M. Ndiogou Ndong, Mle de solde 512 106-A, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Darou Mousty, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Bounkiling, en remplacement de M. Cheikh Tidiane Ndao, appelé à d'autres fonctions.

Art. 57. - M. Paul Basse, Mle de solde 386 672-Z, secrétaire d'Administration, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mbédiène, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ogo, en remplacement de M. Yankhoba Bâ, appelé à d'autres fonctions.

Art. 58. - M. Ibrahima Barry, Mle de solde 387 833-F, agent technique d'Agriculture, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Diawara, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Kéniaba, en remplacement de M. Youssouf Hanne, appelé à d'autres fonctions.

Art. 59. - M. El Hadj Bâ, Mle de solde 385 653-D, secrétaire d'Administration, précédemment adjoint au Préfet du Département de Tivaouane, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ndiédieng, en remplacement de M. Alhousseynou Diallo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 60. - M. Yankhoba Bâ, Mle de solde 058 580-F, inspecteur de l'Aménagement du Territoire, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ogo, est nommé Sous-Préfet de l'Arrondissement de Cascas, en remplacement de Chérif Diallo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 61. - Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

DECRET n° 98-914 du 23 novembre 1998

portant nomination d'adjoints aux sous-préfets

Article premier. - M. Toumboulou Sané, Mle 505 384-K, technicien d'Horticulture, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Méouane est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thiénaba, poste vacant.

Art. 2. - M. Babacar Sène, Mle 355 754-C, agent technique d'Agriculture, précédemment en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Koumpentoum, en remplacement de M. Ousmane Mbodj, appelé à d'autres fonctions.

Art. 3. - M. Ousmane Ndiaye, Mle 381 985-J, instituteur adjoint, en service à l'école Malick Dièye de Kaolack, est nommé adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Rao, poste vacant.

Art. 4. M. Amadou Bâ, Mle 500 587-A, technicien du Génie sanitaire, en service à la Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Keur Momar Sarr, en remplacement de M. Mamadou Djiba, appelé à d'autres fonctions.

Art. 5. - M. Ousmane Ly, Mle 381 413-J, instituteur, précédemment en service au CEM Blaise Diagne, est nommé adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Méouane, en remplacement de M. Toumboulou Sané, appelé à d'autres fonctions.

Art. 6. - M. Bou Papa Fall, Mle 504 642-E, agent technique, d'Horticulture, précédemment en service au service départemental de Passy, est nommé adjoint au Sous-Préfet de Djilor, poste vacant.

Art. 7. - M. Sébastien Senghor, Mle 506 342-J, instituteur précédemment en service au CEM de Peyrissac de Ziguinchor, est nommé adjoint au Sous-Préfet de Sakal en remplacement de M. Abdoukarim Dia admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 8. - M. Bouna Ndiaye Diop, Mle 505 322-G, technicien horticole, précédemment adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Keur Moussa, est nommé adjoint au Sous-Préfet de Mbane, poste vacant.

Art. 9. - M. Abdourahmane Dièye, Mle 378 546-C, instituteur précédemment en service à la Direction de la Planification du Ministère de l'Education nationale, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Saldé, poste vacant.

• Art. 10. - M. Boubacar Thiaw, Mle 500 641-B, instituteur, précédemment en service au CEM Ndiawar Diagne, est nommé adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Wack Ngouna, en remplacement de M. Ibrahima Gano, appelé à d'autres fonctions.

Art. 11. - M. Pape Dieng, Mle 515 316-A, agent technique de l'Elevage, précédemment en service à l'Elevage de Linguère, est nommé adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Barkédji, poste vacant.

Art. 12. - M. Bakary Dembélé, Mle 057 593-C, agent technique d'Agriculture précédemment en service au service semencier de Louga, est nommé adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Orkadiéré, en remplacement de M. Alioune Sambou appelé à d'autres fonctions.

Art. 13. - M. Ibra Diop, Mle 502 609-H, agent technique d'Agriculture, précédemment en service à l'Agriculture de Gandiaye est nommé adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Yang-Yang, poste vacant.

Art. 14. - M. Modou Coundoul, Mle 500 917-J, archiviste précédemment adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sindian, est nommé adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Darou Mousty, en remplacement de M. Adama Thiaw appelé à d'autres fonctions.

Art. 15. - M. Samba Sognane, Mle 382 468-L, instituteur, précédemment Directeur de l'Ecole Dounga Rindhiao, est nommé adjoint au Sous-Préfet de Tattaguine en remplacement de M. Oumar Dia appelé à d'autres fonctions.

Art. 16. - M. Sidi Diarra Dramé, Mle 504 278-I, maître d'Education populaire et sportive, précédemment en service à Nganda, est nommé adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Nganda poste vacant.

Art. 17. - M. Bécaye Camara, Mle 511 424-A, instituteur précédemment en service à l'école Ibrahima Seydou Ndao de Kaolack est nommé adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Médina-Sabakh, poste vacant.

Art. 18. - M. Omar Diagne, Mle 398 47-F, instituteur principal précédemment Directeur de l'Ecole El Hadj Amadou Diène, Gueule Tapée, est nommé adjoint au Sous-Préfet de Keur Moussa en remplacement de M. Bouna Ndiaye Diop, appelé à d'autres fonctions.

Art. 19. - M. El Hadji Ibrahima Niass Ndiaye, Mle 504 250-L, instituteur, précédemment en service à l'Ecole Ibrahima Fall ex Bongré cité Est, est nommé adjoint au Sous-Préfet de Mbane en remplacement de M. Cheikh Amadou Tidiane Ly, appelé à d'autres fonctions.

Art. 20. - M. Amadou Samba Diop, Mle 052 430-D, agent technique d'Agriculture, précédemment adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Loudia Ouoloff, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Coki en remplacement de M. Ibra Guèye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 21. - M. Séga Sy, Mle 052 823-H, agent technique d'Agriculture, précédemment adjoint au Sous-Préfet de Cascas, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Malème Hoddar, en remplacement de M. Alpha Mballo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 22. - M. Thierno Ndiapaly Ndiaye, Mle 388 659-G, agent technique des Eaux et Forêts, précédemment en service au service départemental de Linguère, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Ndande, poste vacant.

Art. 23. M. Gorgui Ndiaye, Mle 358 735-C, agent technique des Eaux et forêts en service à la SODEVA de Thiès, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Fimela, poste vacant.

Art. 24. - M. Abdou Mangani, Mle 381 417-N, instituteur, précédemment en service à Dioungan, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sessène en remplacement de M. Boubacar Djigo, appelé à d'autres fonctions.

Art. 25. - M. Mamadou Dramé, Mle 389 875-B, instituteur, précédemment en service à l'Ecole de Guédiawaye, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ouadiour, en remplacement de M. Mamadou Diala Kâ appelé à d'autres fonctions.

Art. 26. - M. Ithiar Bindia, Mle 381 807-S, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Agnam Civol, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Missirah, poste vacant.

Art. 27. - M. Mamadou Thiam, Mle 352 431-A ingénieur des Travaux d'Agriculture, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Niaguis, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement Fongolimby, en remplacement de M. Modou Aw, admis à la retraite.

Art. 28. - M. Cheikh Amadou Tidiane Ly, Mle 054 540-B, agent technique d'Agriculture, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mbane, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ross-Béthio, poste vacant.

Art. 29. - M. Amacodou Diouf, Mle 380 848-Q, agent technique de Coopération, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Paoskoto, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Diakhao, poste vacant.

Art. 30. - M. Adama Thiao, Mle 364 843-F, agent technique d'Agriculture, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Darou Mousty, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lambaye, poste vacant.

Art. 31. - M. Moustapha Sarr, Mle 361 828-P, aménagiste, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ogo, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Fissel, en remplacement de M. Abdou Wahab Thioune, appelé à d'autres fonctions.

Art. 32. - M. Maniass Diagne, Mle 507 819-D, agent technique de Coopération, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Niakhène, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'arrondissement de Pambal, en remplacement de M. Ndiame Ndiaye, appelé à d'autres fonctions.

Art. 33. - M. Ndiame Ndiaye, Mle 380 667-L, agent technique d'Agriculture, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Pambal, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Niakhène, en remplacement de M. Maniass Diagne, appelé à d'autres fonctions.

Art. 34. - M. Aliou Sambou, Mle 362 618-H, agent technique de Coopération, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Orkadiéré, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mérina Dakhar, poste vacant.

Art. 35. - M. Ibrahima Gano, Mle 379 579-B, agent technique des Eaux et Forêts, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Wack Ngouna, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Médina Yoro Foulah, poste vacant.

Art. 36. - M. Ibra Guèye, Mle 387 847-I, agent technique d'Agriculture, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Coki est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Koussanar, poste vacant.

Art. 37. - M. Souleymane Ndiour, Mle 504 647-Z, technicien d'Horticulture, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Gârnadjî Saré, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sagatta Djoloff, poste vacant.

Art. 38. - M. Mamadou Moustapha Thiandoum, Mle 389 583-B, instituteur, précédemment en service à Ndiayène Thiamène, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dodji, en remplacement de M. Mamadou Sy, appelé à d'autres fonctions.

Art. 39. - Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

ARRETE MINISTERIEL n° 8585 M-INT-DGE en date du 18 novembre 1998 relatif aux cartes d'électeur à utiliser lors des élections sénatoriales du 24 janvier 1999.

Article premier. - Les cartes d'électeur pour l'élection des sénateurs prévue le 24 janvier 1999 sont de couleur LILAS.

Art. 2. - Les cartes d'électeur comportent les prénoms, nom, la date et le lieu de naissance, la filiation, le domicile ou la résidence de l'électeur, le numéro d'inscription sur la liste électorale ainsi que l'indication du lieu et du bureau de vote.

Art. 3. - Pour l'élection des sénateurs, le vote de chaque électeur est constaté par l'apposition, à l'emplacement de la case n° 1 de sa carte d'électeur, du cachet « A VOTE » et d'un timbre portant la date du scrutin.

ARRETE MINISTERIEL n° 8586 M-INT-DGE en date du 18 novembre 1998 relatif aux enveloppes de scrutin à utiliser lors des élections sénatoriales du 24 janvier 1999.

Article premier. - Le vote pour l'élection des sénateurs du 24 janvier 1999 a lieu sous enveloppes de couleur blanche opaques et non gommées de format 110 mm x 160 mm. Ces enveloppes portent les inscriptions en noir suivantes :

REPUBLIQUE DU SENEGAL
ELECTIONS SENATORIALES

Art. 2. - Le Directeur général des Elections, le Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement, les gouverneurs et préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers

Bureau de Dagoudane-Pikine

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition, n° 75, déposée le 19 novembre 1998, le Receveur des Domaines de Dagoudane-Pikine domicilié en ses bureaux, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal en exécution des prescriptions du décret n° 98-477 du 4 juin 1998 a demandé l'immatriculation au livre foncier de Dagoudane-Pikine d'un immeuble consistant en un terrain nu d'une contenance totale de 9 ha 25 a 74 ca situé à Keur Massar et borné de tous côtés par de terrains non immatriculés.

Il déclare :

1° que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal comme dépendant du domaine national par l'effet de la loi 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue au titre II du décret n° 64-573 du 30 juin 1964, ainsi qu'il résulte du décret n° 98-477 du 4 juin 1998.

2° qu'il n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges, réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

Sidi Mohamed DIAKHATE.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude M° Boubacar Seck, notaire

27, Rue Jules Ferry - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 451/DP appartenant à M^{me} Vicente Pereira Emilia veuve Amadou Fall.

1-2